Nantes Métropole

Direction Emploi et Développement des Compétences **Décision n°2024-779**

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de conducteur de déchetterie

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-40 du 31 juillet 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8 sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la Direction des Déchets, un emploi de conducteur en déchetterie va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel.
En qualité de conducteur en déchetterie, les missions et responsabilités du cocontractant sont les suivantes :

- Réaliser des rotations d'évacuation des déchets
- Contrôler et entretenir le véhicule
- Gérer des équipements
- Conduire des engins spécifiques

Décide,

Article 1 : L'emploi de conducteur en déchetterie à la Direction des Déchets est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des adjoints techniques principaux de 2ème classe, à savoir au minimum IM367 et au maximum IM425, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240925-2024_779DEC-AU
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 25 SEP. 2024

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :
27 SEP. 2024

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240925-2024_779DEC-AU
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024